

Mardi 14 septembre 2021

COVID-19 : ÎLE-DE FRANCE MOBILITES DEMANDE A L'ETAT DE TENIR SES ENGAGEMENTS POUR LES TRANSPORTS EN COMMUN FRANCILIENS

« Il ne peut pas y avoir de sortie de la crise Covid en Île-de-France sans compensation des pertes financières sur les transports en commun, comme cela s'est fait partout ailleurs dans le monde. Ils sont au cœur de la vie quotidienne des salariés, des étudiants et des familles de la première Région d'Europe. Sans soutien aux transports en commun, le plan de relance France 2030 est déjà mal engagé ». **Valérie Pécresse**, Présidente d'Île-de-France Mobilités et de la Région Île-de-France.

Depuis 18 mois et le début de la crise COVID, Île-de-France Mobilités a défendu un niveau d'offre de transports en commun élevé et s'est engagé pour poursuivre sa mission de service public dans les meilleures conditions sanitaires possibles, malgré des pertes de recettes importantes liées à la baisse du Versement mobilités et des recettes voyageurs.

Le Conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités demande à l'Etat de s'engager en faveur des transports en commun franciliens à hauteur de 1,3 milliards d'euros afin de compenser les pertes financières du système de transport francilien.

Début septembre, le niveau de fréquentation n'atteint que 70 % de son niveau de 2019 pour un niveau d'offre de transports quasiment égale.

Sans l'engagement du soutien financier de l'Etat, Île-de-France Mobilités sera dans l'obligation de suspendre tout ou partie de ses paiements aux groupes publics RATP et SNCF dès la fin du mois de septembre 2021. Île-de-France Mobilités verse 400 millions par mois à la RATP et 300 millions par mois à la SNCF.

Contacts presse :

Sébastien Mabilie : sebastien.mabilie@iledefrance-mobilites.fr – [01 47 53 28 42](tel:0147532842) – [06 15 39 21 58](tel:0615392158)

Amélie Lange : amelie.lange@iledefrance-mobilites.fr – [01 82 53 80 90](tel:0182538090) – [07 60 10 95 05](tel:0760109505)

www.iledefrance-mobilites.fr/presse

